

L'EDIFICE DES CHEMINS DE FER NATIONAUX
A TORONTO

A l'appel de l'Ordre du jour:

L'hon. R. J. MANION: Il y a quelque temps, j'ai inscrit une question au Feuilleton au sujet de la construction d'un immeuble à l'angle des rues King et Yonge, à Toronto, et j'ai demandé si le Gouvernement en était venu à quelque nouvel arrangement à ce sujet. On m'a répondu que non. Je ne doute pas de la parole du Gouvernement, mais même auparavant j'avais reçu un avis fort sûr qu'il y avait un arrangement. Je voudrais demander maintenant, — quelques semaines se sont écoulées depuis ma question, — si le Gouvernement a une déclaration supplémentaire à faire touchant la construction d'un immeuble à l'intersection des rues King et Yonge, à Toronto.

L'hon. CH. DUNNING (ministre des Chemins de fer et des Canaux): La déclaration est encore vraie en tous points.

L'hon. M. MANION: Aucun marché n'a été conclu?

L'hon. M. DUNNING: Non.

RENSEIGNEMENTS AU SUJET D'UNE DEMANDE
DE DOCUMENTS

A l'appel de l'Ordre du jour:

M. W. E. TUMMON (Hastings-Sud): Je demande au Gouvernement, plus particulièrement au ministre des Finances (l'hon. M. Robb), quand je puis compter recevoir des réponses aux questions inscrites au Feuilleton le 4 février, portant, avant le 15 mars, le n° 108 et transformées en ordre de dépôt de documents. Je me suis enquis de la chose à maintes reprises, mais on me dit que le renseignement n'a pas encore été déposé.

L'hon. M. LAPOINTE: Mon honorable ami veut-il dire à quoi se rapportait cet ordre?

M. TUMMON: La question avait trait à la dette nette globale du Dominion, au montant de la dette que l'on dit imputable à la guerre, au rendement total de l'impôt sur le revenu, de la taxe sur les ventes, etc.

L'hon. J. A. ROBB (ministre des Finances): Je crois me souvenir que nous avons déposé le document, il y a quelques jours, mais je m'en informerai.

L'IMPORTATION DES FRAISES

A l'appel de l'Ordre du jour:

L'hon. S. F. TOLMIE (Victoria): Le ministre des Douanes (l'hon. M. Boivin) veut-il me dire si le Gouvernement a pris ou entend prendre des dispositions touchant le rapport pré-

[Le très hon. Mackenzie King.]

senté à la Chambre, hier, par l'honorable député de Nanaïmo (M. Dickie), à propos de l'envahissement du marché canadien par les fraises des États-Unis.

L'hon. GEORGES BOIVIN (ministre des Douanes et de l'Accise): Je regrette beaucoup de n'avoir pu être à mon siège, à la Chambre, à deux heures, hier, à cause d'un rendez-vous avec un haut fonctionnaire d'un pays ami. Il me fait plaisir d'apprendre à mon honorable ami que le ministère des Douanes a envoyé l'un de ses fonctionnaires constater sur place le prix courant de ce fruit, et a donné à tous les percepteurs de douane dans l'Ouest canadien l'instruction de n'accepter, dans l'intervalle, les déclarations en douane que sous réserve de modifications et rectifications.

LE MAITRE DU PORT DE KINGSVILLE

A l'appel de l'Ordre du jour:

M. E. J. GOTT: L'on trouve à la page 3890 du Hansard, compte rendu de la séance du 26 mai, la question suivante:

1. M. J. A. Donaldson, de Kingsville (Ont.), qui fut directeur du scrutin dans la circonscription électorale d'Essex-Sud, lors des élections fédérales de 1925, a-t-il été nommé maître du port à Kingsville (Ont.)?

Suivent plusieurs autres questions. A la première, l'on a répondu négativement, et aux autres, de même ou à peu près.

Le 7 juin, la question suivante apparaît au Hansard:

1. Qui était maître du port à Kingsville (Ont.), en 1925?

2. Qui est maître du port à Kingsville (Ont.), actuellement?

Et plusieurs autres questions. L'on a répondu:

1. Il n'y avait pas de maître du port à Kingsville (Ont.), en 1925.

Les autres réponses n'en disaient pas plus long.

Je voudrais savoir du ministre de la Marine et des Pêcheries (M. Cardin) si c'est là un échappatoire, ou un refus de répondre fondé sur un subterfuge; parce que la question porte "maître du port" au lieu de "maître du quai".

L'hon. M. CARDIN (ministre de la Marine et des Pêcheries): La réponse que j'ai donnée à mon honorable ami me venait des fonctionnaires du département, et je n'y ai rien changé. Je dois dire que je crois le renseignement parfaitement exact. Certaines réponses ne sont pas formulées en autant de mots, mais par renvoi à la réponse précédente, comme ceci: "Répondu sous le n° 1." Naturellement, s'il n'y a pas eu de maître de port de nommé, il n'est pas nécessaire d'en dire davantage. En tout cas,